

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/11/02
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M.Charles Audet - M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séances extraordinaires

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Urbanisme

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500.\$ et plus.

9.- AMINISTRATION

9.1 Allocution du Maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli.
9.2 Autorisation de paiement à *Toiture Lajoie* pour les travaux au motel industriel.
9.3 Paiement de la chargeuse rétro caveuse à même de fonds de roulement sur une période de 10 ans.
9.4 Utilisation de la réserve financière du parc Dion au montant de 40 000 \$ pour le paiement des travaux à l'Aréna.
9.5 Utilisation du montant de la vente du terrain sur la rue Lavoie de 92 500 \$ pour le paiement des travaux de l'aréna.
9.6 Transfert du surplus accumulé non affecté d'un montant de 39 601 \$ pour le paiement des travaux de l'aréna.
9.7 Transfert d'un montant de 22 500 \$ de la réserve financière « Programme de revitalisation » pour le paiement des projets d'amélioration des façades.

- 9.8 Demande d'aide financière pour l'organisme « Opération Nez-Rouge » Thetford Mines.
- 9.9 Demande d'aide financière du *Comité de finissants de l'École Polyvalente Disraeli*.
- 9.10 Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition des lots 30B-P et 31-P du rang 6, canton Garthby avec Hydro-Québec.
- 9.11 Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition du lot 9-1 du rang 12 canton de Stratford avec Hydro-Québec.
- 9.12 Autorisation de signature de la *Convention réseaux de distribution aériens / promoteur développement domiciliaire Mathieu Ouellet*.
- 9.13 Autorisation à CIMA + à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement – Mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.
- 9.14 Mesures prises par la Ville de Disraeli pour la protection de la qualité de l'eau du lac Aylmer.
- 9.15 Achat d'une nouvelle camionnette pour le Service des travaux publics secteur « *épuration des eaux* ».
- 9.16 Autorisation au Service des travaux publics pour l'installation de la nouvelle signalisation requise à l'École Ste-Luce pour la sécurité des élèves.
- 9.17 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Disraeli à *Tourisme Chaudière-Appalaches*.
- 9.18 Participation financière au programme *Agendas des activités des Chevaliers de Colomb* pour l'année 2015-2016.
- 9.19 Octroi du contrat pour les travaux d'installation d'un nouveau ponceau sur la rue Beaudoin.
- 9.20 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables.
- 9.21 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles.
- 9.22 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.
- 9.23 Contribution au support et à l'encouragement des pompiers volontaires pour l'année 2015.
- 9.24 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2016.
- 9.25 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015.
- 9.26 Demande d'aide financière des élèves du quatrième secondaire de la Polyvalente de Disraeli.
- 9.27 Mandat à *Arrakis Consultants inc.* pour la préparation d'un rapport en complément d'information pour la demande d'autorisation de prélèvement de l'eau en vertu de l'article 31.75 L.Q.E.
- 9.28 Mandat au *Laboratoire S.M.* pour le rapport de forage pour la structure du sol dans le projet de l'usine de traitement de l'eau potable.
- 9.29 Engagement de la Ville de Disraeli pour la préparation d'un plan de débordement dans le projet de mise aux normes d'infrastructures municipales – approvisionnement en eau potable.
- 9.30 Engagement de la Ville de Disraeli pour la préparation d'un plan de communication pour le procédé par chloramination dans le projet de la mise aux normes des infrastructures municipales – approvisionnement en eau potable.
- 9.31 Formation de la nouvelle *Corporation du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli*.
- 9.32 Radiation de comptes.
- 9.33 Autorisation de paiement à *Construction Réal St-Laurent* - Programme d'aide à la revitalisation.
- 9.34 Mandat à *CIMA+* pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation de certificat, en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement – usine de traitement de l'eau potable.
- 9.35 Octroi du contrat pour la fourniture de produits pétroliers.
- 9.36 Demande d'aide financière – Loisirs Aramis de Disraeli pour la fête de Noël.

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 614, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RCe.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Eau potable (suivi et exigences)
- 11.2 Budget 2015-2016 (résumé)
- 11.3 Écocentre (résumé)

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions;
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions.

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée terminée lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 2 novembre 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 2 novembre 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-2015-341

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX

11-2015-342

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et des séances extraordinaires du 14 et du 19 octobre 2015 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4	Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8	Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

7.- TRÉSORERIE

7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

11-2015-343

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

11-2015-344

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 octobre 2015, totalisant 318 346.36 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Allocution du Maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli.

Conformément à l'article 474.1 de la loi sur les cités et villes, je dépose à ce jour, le rapport sur la situation financière de la Ville. Ce rapport se détaille comme suit :

- 1) Rapport financier pour l'année 2014;
- 2) Rapport du vérificateur pour l'année 2014;
- 3) Programme triennal d'immobilisation;
- 4) Indications préliminaires quant aux états financiers 2015;
- 5) Orientation générale du budget 2016;
- 6) Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil;

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2014.

1) **RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2014.**

Les états financiers ont été déposés le 4 mai 2015.

Les revenus de 3 781 271 \$ étaient répartis comme suit :

• Taxes	2 355 314 \$
• Paiement et tenant lieu de taxes (Gouv. du Québec) pour les écoles, télécommunication, etc.	244 499 \$
• Autres recettes	763 018 \$
• Transferts	418 440 \$

Les dépenses totalisant 3 779 786 \$ étant réparties comme suit :

• Administration générale	3 574 671 \$
• Frais de financement	205 115 \$

Excédent de l'exercice : 1 485 \$

Conciliation fiscale

• Affectation	508 549 \$
• Immobilisation	(549 771) \$

Excédent de l'exercice : (41 222) \$

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS
DE L'ANNÉE 2014 : (39 737) \$**

2) **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014.**

La vérification des opérations financières de l'année 2014 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

3) **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION.**

Le programme de dépenses en immobilisation permet de planifier les travaux municipaux pour une période à moyen et à long terme, tels que les travaux d'aqueduc et d'égout, l'achat de véhicules et d'équipements, etc.

Les principales dépenses en immobilisation qui ont été effectuées durant l'année 2014 sont :

• Parc plage	98 350 \$
• Rénovations Cabaret des arts	7 820 \$
• Rénovations Amis du 3 ^e Âge	72 200 \$
• Véhicules incendie (balance de paiement)	48 500 \$
• Borne électrique	7 000 \$

4) **INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2015.**

L'année 2015 devrait se terminer avec un budget équilibré.

5) ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2016.

Nous entreprendrons, dans les prochains jours, l'étude du budget de l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisation.

Le budget de l'année 2016 et son programme triennal d'immobilisation seront adoptés au cours du mois de décembre 2015. Nous informerons la population par avis public de la date et l'heure de la séance au cours de laquelle ils seront adoptés. Par la suite, un document explicatif sera présenté à la population.

6) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2016.

Le maire reçoit sur une base annuelle une rémunération de 13 770 \$ et une allocation de dépenses de 6 885 \$. Les conseillers, eux, reçoivent sur une base annuelle une rémunération de 4 590 \$ et une allocation de dépense de 2 295 \$.

7) LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ DEPUIS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014.

Un rapport concernant la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle a été adopté le rapport de la situation financière de la Ville.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2014.

NOM DU FOURNISSEUR	TOTAL DES ACHATS
AUBERT & MORENCY NOTAIRES	42 864.66 \$
BFL CANADA	55 318.49 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	34 209.53 \$
CIMCO RÉGRIGÉRATION	33 662.31 \$
COOP FÉDÉRÉ / DIVISION SONIC	98 718.12 \$
FT ÉLECTRIQUE	32 325.29 \$
GERMAIN LAPALME & FILS INC.	254 296.28 \$
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE	130 496.63 \$
HYDRO-QUÉBEC	200 674.09 \$
JEAN-LUC LABRECQUE PEINTRE INC.	61 873.78 \$
LA CAPITALE ASS.-GEST. PATRIM. INC.	35 602.03 \$
LA COOP DES BOIS-FRANCS	53 050.23 \$
M.R.C. DES APPALACHES	132 662.81 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	237 903.73 \$
MINISTRE DES FINANCES	144 113.27 \$
PAVAGE CENTRE-SUD DU QUÉBEC	63 396.52 \$
PLOMBERIE JEANCAR INC.	32 329.53 \$
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON	31 419.22 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	108 408.45 \$
RECOUVREMENT POLYJET	26 407.46 \$
RÉGIME DE GROUPE ET COLLECTIF	75 493.48 \$
SOCIÉTÉ DÉVEL. DURABLE ARTHABASKA	80 415.90 \$
T.O.R.A. INC.	180 861.38 \$
TOTAL	2 146 503.19 \$

11-2015-345

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le conseil autorise le dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Autorisation de paiement à Toiture Lajoie pour les travaux au motel industriel.

11-2015-346

PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Toiture Lajoie au montant de 63 466.20 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection d'une partie de la toiture au motel industriel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Paiement de la chargeuse rétrocaveuse à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse au montant de 130 496.63 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le montant applicable au fonds de roulement est de 119 160.82 \$ et qu'il est remboursable sur une période de 10 ans;

11-2015-347

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement de la chargeuse rétrocaveuse à même son fonds de roulement pour un montant de 119 160.82 \$, remboursable sur une période de 10 ans.

QUE la période de remboursement est de l'année 2016 à l'année 2025, d'un montant de 11 916.09 \$ par année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Utilisation de la réserve financière du parc Dion au montant de 40 000 \$ pour le paiement des travaux à l'aréna.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la rénovation et l'amélioration des différents locaux de son aréna;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser la réserve financière prévue pour le parc Dion pour acquitter une partie des travaux;

11-2015-348

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil récupère la réserve prévue pour le parc Dion au montant de 40 000 \$ pour permettre d'acquitter une partie des dépenses engagées dans les travaux de rénovation de l'Aréna 76.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.5 Utilisation du montant de la vente du terrain sur la rue Lavoie de 92 500 \$ pour le paiement des travaux de l'aréna.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la rénovation et à l'amélioration des différents locaux de son aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un montant de 92 500 \$ provenant de la vente d'un terrain sur la rue Lavoie en 2014;

En conséquence, il est

11-2015-349

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le Conseil récupère le montant de 92 500 \$ provenant de la vente d'un terrain pour permettre d'acquitter une partie des dépenses engagées dans les travaux de rénovation de l'Aréna 76.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.6 Transfert du surplus accumulé non affecté d'un montant de 39 601 \$ pour le paiement des travaux de l'aréna.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la rénovation et à l'amélioration des différents locaux de son aréna;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre d'acquitter une partie des dépenses occasionnées par les travaux, il y a lieu de transférer un montant provenant du surplus accumulé non affecté;

En conséquence, il est,

11-2015-350

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le transfert d'un montant de 39 601 \$ provenant du surplus accumulé non affecté pour permettre d'acquitter une partie des dépenses engagées dans les travaux de rénovation de l'Aréna 76.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.7 Transfert d'un montant de 22 500 \$ de la réserve financière « Programme de revitalisation » pour le paiement des projets d'amélioration des façades.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) projets ont été réalisés en 2015 pour l'amélioration des façades commerciales totalisant une somme de 22 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer cette somme provenant de la réserve financière pour permettre le remboursement au fonds d'administration;

En conséquence, il est,

11-2015-351

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le transfert de la somme de 22 500 \$ provenant de la réserve du programme de revitalisation pour rembourser le fonds d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.8 Demande d'aide financière pour l'organisme « Opération Nez-Rouge » Thetford Mines.

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge sollicite l'aide financière de la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement ;

11-2015-352

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil informe le responsable d'Opération Nez Rouge de Thetford Mines que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de financement.

QUE la Ville de Disraeli souhaite tout le succès escompté pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.9 Demande d'aide financière du Comité de finissants de l'École Polyvalente Disraeli.

11-2015-353

PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 50 \$ pour l'album des finissants de l'École Polyvalente de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.10 Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition des lots 30B-P et 31-P du rang 6, canton de Garthby avec Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli et Hydro-Québec se sont entendus sur une offre d'achat des terrains portant les lots 30B-P et 31-P;

CONSIDÉRANT QUE la Ville déboursait un montant annuel de 1 209 \$ à Hydro-Québec pour l'utilisation du terrain comme halte au parc Champoux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat faite par la Ville au montant de 13 000\$ pour ledit lot a été acceptée par Hydro-Québec;

11-2015-354

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil procède à l'achat des lots 30B-P et 31-P du rang 6 canton de Garthby appartenant à Hydro-Québec pour un montant de 13 000\$.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.11 Autorisation de signature de l'offre d'achat pour l'acquisition du lot 9-1 du rang 12 canton de Stratford avec Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli et Hydro-Québec se sont entendus sur une offre d'achat du terrain portant le numéro de lot 9-1;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat faite par la Ville au montant de 5 000 \$ pour ledit lot a été acceptée par Hydro-Québec;

11-2015-355

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil procède à l'achat du lot 9-1P du rang 12, canton de Stratford appartenant à Hydro-Québec pour un montant de 5 000\$.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.12 Autorisation de signature de la convention réseaux de distribution aérien / promoteur développement domiciliaire Mathieu Ouellet.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a fait une demande à Hydro-Québec pour prolonger le réseau électrique sur la 2^e Rue permettant ainsi d'alimenter les futures constructions du projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une convention pour l'ensemble des intervenants impliqués dans ce projet pour y déterminer les conditions de réalisations des terrains;

11-2015-356

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville la convention réseau de distribution aérien avec Hydro-Québec ainsi que la compagnie de télécommunication Télébec pour les travaux de prolongement du réseau sur la 2^e Rue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.13 Autorisation à CIMA + à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement – Mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement auprès du ministère du Développement durable, de

11-2015-357

l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) concernant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli mandate la firme d'ingénieurs-conseils *CIMA* + pour présenter la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relatif à la mise aux normes de son usine de traitement de l'eau potable.

QUE le Conseil autorise *CIMA* + à soumettre le présent dossier pour approbation au MDDELCC.

QUE *CIMA* + rédige et transmette au nom de la Ville de Disraeli, une attestation signée par un ingénieur au MDDELCC quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, lorsque ceux-ci seront achevés, et ce, au plus tard 60 jours après les travaux.

QUE la Ville de Disraeli s'engage à :

- Utiliser et entretenir ses installations de producteur d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.
- Faire le suivi et respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues.
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Mesures prises par la Ville de Disraeli pour la protection de la qualité de l'eau du lac Aylmer.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a reçu l'extrait de résolution adoptée par l'Association touristique du lac Aylmer concernant la demande pour améliorer la qualité de l'eau du lac pour les municipalités riveraines ainsi que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de la Ville de Disraeli sont d'avis que des mesures importantes doivent être prises par l'ensemble des municipalités riveraines du lac Aylmer, mais également pour toutes les municipalités et villes de la MRC des Appalaches puisque tous les plans d'eau doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà pris des mesures afin de réduire et/ou éliminer les surverses au niveau de ses stations de pompage par des investissements important pour corriger les lacunes existantes à ce niveau et poursuivre celles-ci au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli s'est engagée à procéder à l'inventaire des installations septiques isolées de ses résidants dès l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet inventaire, toute installation septique qui ne répondrait pas aux normes de conformités, le propriétaire devra se conformer dans le délai de 18 à 24 mois suivants l'avis émis par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est actuellement à revoir sa réglementation afin d'apporter de nouvelles mesures pour permettre la protection de la bande riveraine pour les lacs et cours d'eau sur son territoire;

11-2015-358

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli informe les représentants de l'Association touristique du lac Aylmer que la Ville continuera ses interventions permettant d'assurer une protection du lac Aylmer et de la rivière Saint-François, mais également sur tout le territoire afin de les conserver en santé pour les générations futures.

Que le Conseil souhaite que la MRC poursuivre les démarches entreprises dans le dossier des lacs et des cours d'eau afin d'avoir une réglementation uniforme pour toutes les municipalités et villes de la MRC des Appalaches dans ce domaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 Achat d'une nouvelle camionnette pour le Service des travaux publics secteur « épuration des eaux ».

CONSIDÉRANT QUE la camionnette servant au responsable des eaux usées et de l'eau potable a fait son temps et elle doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour obtenir un prix pour le modèle désiré, à savoir :

Fournisseur	Modèle	Prix (taxes incluses)
Succès Ford	F-150 XLT 2016	34 669.56 \$
Thetford Chrysler	Ram 1500 2016	38 515.32 \$
Bisson Chevrolet	Silvérado 2016	32 969.08 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions et à la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

11-2015-359

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat d'achat de la camionnette à Bisson Chevrolet pour un montant total de 28 675 \$ plus taxes.

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'achat de la camionnette.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour l'achat du véhicule.

QUE le concessionnaire devra livrer le véhicule au début de l'année, à savoir, entre le 5 et le 8 janvier 2016,

Modèle à livrer :

Ck15753	Chevrolet Silvéado 2016
1WT	Modèle 4X4 Double Cab
LV3	Moteur V6 4.3 litres
MYC	Transmission automatique à 6 rapports
G80	Différentiel barré
GU6	Rapport de pont 3.42
Z82	Groupe remorquage
JL1	Contrôleur de frein intégré
ZQ2	Vitres et barrures électriques
RBZ	Pneus P255-70R17 à tractions 3 saisons (Québec)
C60	Climatiseur à une zone
K34	Régulateur de vitesse
BZY	Protecteur de fond de caisse GM (installé par le concessionnaire)
G1C	Couleur gris Ardoise métallisée
H2R	Intérieur sièges avant en trois parties 40/20/40 recouverts de tissu gris et contraste chocolat noir

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.16 Autorisation au Service des travaux publics pour l'installation de la nouvelle signalisation requise à l'École Ste-Luce pour la sécurité des élèves.

CONDISÉRANT QU'il existe actuellement une problématique importante au niveau de la circulation sur la rue Hamel durant les périodes de transport scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la signalisation afin de permettre le stationnement de trois autobus en façade de l'École Ste-Luce afin que les élèves puissent débarquer de façon sécuritaire;

11-2015-360

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil demande au directeur du Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise afin de rendre sécuritaire le stationnement des autobus servant au transport des élèves de l'École Ste-Luce.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.17 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Disraeli à *Tourisme Chaudière-Appalaches*.

11-2015-361

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil renouvèle son adhésion à *Tourisme Chaudière-Appalaches* pour l'année 2016 au montant de 518.63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.18 Participation financière au programme Agendas des activités des Chevaliers de Colomb pour l'année 2015-2016.

11-2015-362

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 114.40 \$ taxes incluses pour la participation financière représentant 50% du coût total pour l'impression du programme d'activités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.19 Octroi du contrat pour les travaux d'installation d'un nouveau ponceau sur la rue Beaudoin.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement d'un ponceau d'importance sur la rue Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la réalisation de ces travaux et que deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre de prix à savoir :

Excavation Gagnon et frères	99 905.60 \$ taxes incluses
TGC	161 835.36 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de SNC-Lavalin suite à l'analyse et la vérification des soumissions déposées;

11-2015-363

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat à Excavation Gagnon et frères au montant de 99 905.60 \$ taxes incluses pour les travaux de remplacement du ponceau sur la rue Beaudoin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.20 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, à savoir :

Services sanitaires Denis Fortier	75 544.39 \$ taxes incluses
Transport ordurier de la région de l'Amiante inc.	63 466.20 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse des soumissions;

11-2015-364

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de

63 466.20 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, à savoir :

Services sanitaires Denis Fortier	18 667.34 \$ taxes incluses
Transport ordurier de la région de l'Amiante inc.	15 193.15 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse des soumissions;

11-2015-365

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 15 193.15 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.22 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, à savoir :

Services sanitaires Denis Fortier	111 603.00 \$ taxes incluses
Transport ordurier de la région de l'Amiante inc.	93 173.44 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse des soumissions;

11-2015-366

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 93 173.44 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.23 Contribution au support et à l'encouragement des pompiers volontaires pour l'année 2015.

11-2015-367

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Association des pompiers volontaires pour la tenue des différentes activités de l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.24 Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2016.

11-2015-368

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 2 074.20 \$ taxes incluses pour l'année 2016.

QUE le paiement soit fait en janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.25 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la loi des Cités et Villes, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 551, article 2, le conseil établit le jour et l'heure des séances du conseil;

En conséquence, il est,

11-2015-369

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**
Et résolu,

QUE le conseil établit les séances ordinaires pour l'année 2016 au premier mercredi de chaque mois, à savoir :

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
Janvier	Mercredi	13 janvier	19h30
Février	Mercredi	3 février	19h30
Mars	Mercredi	2 mars	19h30
Avril	Mercredi	6 avril	19h30
Mai	Mercredi	4 mai	19h30
Juin	Mercredi	1 juin	19h30
Juillet	Mercredi	6 juillet	19h30
Août	Pas d'assemblée		
Septembre	Mercredi	7 septembre	19h30
Octobre	Mercredi	5 octobre	19h30
Novembre	Mercredi	2 novembre	19h30
Décembre	Mercredi	7 décembre	19h30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.26 Demande d'aide financière des élèves du quatrième secondaire de la Polyvalente de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE les élèves du quatrième secondaire ont fait une demande d'aide à la Ville pour une activité de financement;

CONSIDÉRANT QUE les élèves aimeraient utiliser le Cabaret des arts pour la tenue de leur activité à titre gratuit le 23 janvier 2016 de 13h à 16h;

11-2015-370

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise les élèves du quatrième secondaire à tenir leur activité de financement au Cabaret des arts le 23 janvier 2016 entre 13h et 16h à titre gratuit.

QUE le Conseil souhaite tout le succès escompté aux élèves pour leur activité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.27 Mandat à Arrakis Consultants inc. pour la préparation d'un rapport en complément d'information pour la demande d'autorisation de prélèvement de l'eau en vertu de l'article 31.75 L.Q.E.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est en démarche pour la mise à niveau de ses installations de prélèvement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une autorisation de prélèvement d'eau requise en vertu de l'article 31.75 de la loi sur la qualité de l'environnement, le MDDELCC requiert qu'une révision de certains éléments des précédentes expertises soit autorisée ou établie en fonction des nouvelles dispositions du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) à savoir :

- La révision et de limitation des accès de protection du site de prélèvement.
- L'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines.
- Mise à jour de l'inventaire des activités à risques.

11-2015-371

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil donne le mandat à Arrakis Consultants inc. pour la préparation du rapport complémentaire d'information requis pour la demande d'autorisation de prélèvement de l'eau.

QU'un montant de 6 460 \$ plus les taxes applicables, soit alloué pour la réalisation du mandat.

QUE le Conseil demande que les travaux à réaliser sur le terrain soient réalisés avant la fin du mois de novembre 2015 et le rapport final en décembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.28 Mandat au Laboratoire S.M. pour le rapport de forage pour la structure du sol dans le projet de l'usine de traitement de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire réaliser un nouveau forage afin d'avoir toutes les recommandations nécessaires pour la mise en place des pieux pour le futur réservoir à l'usine de traitement de l'eau potable ;

11-2015-372

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil mandate le laboratoire S.M. pour la réalisation du forage au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE les travaux soient réalisés avant la fin du mois de novembre 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.29 Engagement de la Ville de Disraeli pour la préparation d'un plan de débordement dans le projet de mise aux normes d'infrastructures municipales – approvisionnement en eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable, l'aménagement d'un nouveau poste de pompage d'eaux usées est requis ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du mandat de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

11-2015-373

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli s'engage :

- À faire parvenir au MDDELCC, dans un délai de trois (3) ans, un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et les dérivations observées sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;
- À assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans ce plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;
- A tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.30 Engagement de la Ville de Disraeli pour la préparation d'un plan de communication pour le procédé par chloramination dans le projet de la mise aux normes des infrastructures municipales – approvisionnement en eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable, la mise en place d'une filière de traitement est requise;

CONSIDÉRANT QUE l'option de la chloramination peut occasionner des risques pour la santé, et ce, principalement pour les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées contrairement à l'option de la nanofiltration;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du mandat de mise aux normes des infrastructures municipales relatives à l'approvisionnement en eau potable, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation (CA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

11-2015-374

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli s'engage :

- À faire parvenir au MDDELCC un plan de communication qui sera diffusé à la population desservie par le réseau de distribution d'eau potable advenant le cas où l'option retenue soit celle dont la filière de traitement est la chloramination.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.31 Formation de la nouvelle Corporation du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville ont adopté la résolution numéro 09-2015-306 confirmant le retrait de la Ville de Disraeli de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli et qu'elle va prendre à sa charge l'organisation desdites fêtes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de la future Corporation des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli.

11-2015-375

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes comme membres de la Corporation des fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Disraeli, à savoir :

Représentants du Conseil municipal :

- Mme Juliette Jalbert
- Mme Pauline T. Poirier

Représentants de la communauté :

- M. Gaston Gagnon
- M. Jean-Claude Fortier
- M. Guy Toupin
- M. Pierre Beaupré

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.32 Radiation de comptes.

11-2015-376

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la radiation des comptes de taxes suivants pour l'année 2015, à savoir :

- | | |
|--------------------------|------|
| - Matricule 3785 68 8217 | 5 \$ |
| - Matricule 3885 51 5696 | 1 \$ |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.33 Autorisation de paiement à *Construction Réal St-Laurent* - Programme d'aide à la revitalisation.

CONSIDÉRANT QUE *Construction Réal St-Laurent* a procédé à des travaux d'amélioration de la façade du bâtiment situé au 434, rue Champoux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles au programme d'aide à la revitalisation de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU'une esquisse a été réalisée par *Fondation Rue principale*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés en conformité avec ladite esquisse;

En conséquence, il est,

11-2015-377

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 10 500 \$ à *Construction Réal St-Laurent* comme aide financière pour la revitalisation de la façade du bâtiment situé au 434, rue Champoux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.34 Mandat à *CIMA+* pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation de certificat, en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement – usine de traitement de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli doit déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) concernant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;

11-2015-378

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli mandate la firme d'ingénieur-conseil CIMA+ pour présenter la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement relatif aux travaux de la mise aux normes d'infrastructures municipales en approvisionnement en eau potable.

QUE la Ville autorise CIMA+ à soumettre le présent dossier pour approbation au MDDELCC.

QUE CIMA+ rédige et transmette, au nom de la Ville de Disraeli une attestation signée par un ingénieur au MDDELCC quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ceux-ci seront achevés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.35 Octroi du contrat pour la fourniture de produits pétroliers.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture des produits pétroliers ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre de prix, à savoir :

Filgo énergie	Prix
a) Diesel clair / volume 28 000 litres	0.0039 \$ / litre
b) Diesel coloré / volume 1 000 litres	0.0039 \$ / litre
c) Essence sans plomb / volume 12 000 litres	0.0039 \$ / litre
d) Mazout no 1 et no 2 / volume 22 000 litres	0.0039 \$ / litre

Énergies Sonic	Prix
a) Diesel clair / volume 28 000 litres	0.0018 \$ / litre
b) Diesel coloré / volume 1 000 litres	0.0089 \$ / litre
c) Essence sans plomb / volume 12 000 litres	0.0059 \$ / litre
d) Mazout no 1 et no 2 / volume 22 000 litres	0.0039 \$ / litre

CONSIDÉRANT QU'après analyse des deux (2) soumissionnaires et le calcul requis pour obtenir le meilleur prix sur l'ensemble des produits pétroliers ;

11-2015-379

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le mandat de la fourniture des produits pétroliers à Énergies Sonic, plus bas soumissionnaire conforme pour une période de 3 ans.

QUE la soumission inclut également de la part d'Énergies Sonic la fourniture de deux réservoirs neufs de 2 200 litres et de deux pompes/compteurs prévues pour la durée du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.36 Demande d'aide financière – Loisirs Aramis de Disraeli pour la fête de Noël.

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Aramis de Disraeli organise encore cette année leur fête de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pour sa part ne fera pas de fête de Noël cette année ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier l'aide financière à Loisirs Aramis afin de permettre la réalisation d'une seule fête de Noël pour notre jeunesse ;

11-2015-380

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**
Et résolu,

QUE le Conseil octroie un montant de 500 \$ comme aide financière à Loisirs Aramis de Disraeli pour leur fête de Noël.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

- 10.1 Adoption du règlement numéro 614, règlement amendant le règlement de zonage numéro 456 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RCe.

11-2015-381

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 614 amendant le règlement de zonage numéro 456 pour permettre l'ajout de nouveaux usages dans la zone RCe-1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.4 Eau potable (suivi et exigences)
11.5 Budget 2015-2016 (résumé)
11.6 Écocentre (résumé)

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

11-2015-382

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.

de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette Dir. Gén. / Sec.-trés.
